



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

REMBOURSEMENT FRAIS MATERIEL SONORISATION

La commune a dû importer de Suisse du matériel de sonorisation, matériel offert à la commune. Le coût du transport et les frais occasionnés pour importer ce matériel en France (frais de douane, taxes...) sont à la charge de la commune.

Afin de pouvoir récupérer ce matériel en Suisse, M. le Maire a dû avancer les frais engendrés par cette importation et ce déplacement (location véhicule, carburant, frais de douane et taxes...).

Le conseil municipal décide de rembourser les frais avancés à M. le Maire

MAISON DE LA BEATE DE PLATESPINAT

La commune a reçu une offre de 5 000 € pour l'acquisition de la maison de la Béate de Platespinat et une partie de la parcelle A 962 sur laquelle est implantée cette maison, sans indiquer la superficie et les limites du terrain souhaité.

Le conseil municipal, estimant ne pas avoir assez de renseignements sur le terrain désiré, demande au futur acquéreur de renouveler sa proposition en précisant la superficie de ce terrain et de le délimiter sur un plan.

ENTRETIEN CHEMIN DU CROUZET

Suite au déneigement, les évacuations d'eau du ruissellement du chemin du Crouzet ont été endommagées.

Le conseil municipal va arranger ces évacuations.

INAUGURATION TRAVAUX ACCESSIBILITE ET TABLE D'ORIENTATION

L'inauguration des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et de la table d'orientation aura lieu le samedi 28 mai à 10H00